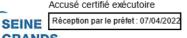
075-200075224-20220331-2022-17-CS-DE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE



**GRANDS** 



# LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

#### EXTRAIT DU REGISTRE DES

# DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

#### SÉANCE DU 31 MARS 2022

# **OBJET:**

Renouvellement de la Résidence d'artiste à l'église de Champaubert

**ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL DE BASSIN** 

L'an deux mille vingt-deux, le trente et un mars, les membres du Comité syndical du Syndicat mixte ouvert, dénommé « Établissement public territorial de bassin Seine Grands Lacs », convoqués par son Président, M. Patrick OLLIER, le vingt et un mars, se sont réunis à 15h00 au siège de l'Établissement sis 12 rue Villiot à PARIS 12è.

# Étaient présents :

# Au titre de la Métropole du Grand Paris :

En présentiel, 12 rue Villiot 75012 PARIS : Nombre des membres Patrick OLLIER, composant le François VAUGLIN Comité syndical ..... 31 En téléconférence : Vincent BEDU, En exercice......31 Sylvain BERRIOS. Philippe GOUJON, Présents à la Patrice LECLERC, Au titre du Conseil de Paris : Représentés En présentiel, 12 rue Villiot 75012 PARIS : 

Absents ......7 Pénélope KOMITÈS,

#### Au titre du Conseil départemental des Hauts-de-Seine :

En téléconférence : Denis LARGHERO

Pierre RABADAN,

#### Au titre du Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis :

En téléconférence : Bélaïde BEDREDDINE.

#### Au titre du Conseil départemental du Val-de-Marne :

En présentiel, 12 rue Villiot 75012 PARIS :

Chantal DURAND

En téléconférence : Laurence COULON

# Au titre de Troyes Champagne Métropole :

En téléconférence : Jean-Michel VIART

# Au titre de de la Communauté de Saint Dizier Der et Blaise :

En téléconférence : Jean-Yves MARIN

# Au titre de de la Communauté d'Agglomération du Pays de Meaux :

En présentiel, 12 rue Villiot 75012 PARIS :

Régis SARAZIN

## Au titre de de la Région Grand Est :

En téléconférence : Annie DUCHENE

#### Étaient absents excusés :

Sylvain RAIFAUD, Jean-Noël AQUA, Jérôme LORIAU, Jean-Michel BLUTEAU, Magalie THIBAULT, Mohamed CHIKOUCHE, Jean-Pierre ABEL,

# Avaient donné pouvoir de voter en son nom :

Christophe NAJDOVSKI donne pouvoir à François VAUGLIN
Dan LERT donne pouvoir à Pierre RABADAN
Grégoire De la RONCIÈRE donne pouvoir à Jean-Michel VIART
Josiane FISCHER donne pouvoir à Denis LARGHERO
Frédéric MOLOSSI donne pouvoir à Bélaïde BEDREDDINE
Jean-Pierre BARNAUD donne pouvoir à Chantal DURAND

La majorité des membres étant présente,

Monsieur VIART a été désigné pour assurer les fonctions de Secrétaire de séance, qu'il a accepté.

M. Valéry MOLET, Directeur général des Services, lui a été adjoint à titre d'auxiliaire.

# **EXPOSÉ DES MOTIFS**

Mesdames, Messieurs,

En plus de ses missions de prévention des inondations et de soutien d'étiage, Seine Grands Lacs souhaite créer les conditions d'une offre culturelle en lien avec l'eau, l'environnement et la création artistique autour de ses lacs. Propriété de l'EPTB Seine Grands Lacs, l'église désacralisée de Champaubert, construite sur le rivage du lac de Der, est un lieu exceptionnel et propice à la création artistique.

C'est pourquoi, depuis 2020, Seine Grands Lacs lance chaque année un appel à candidatures pour une résidence artistique dans ce lieu, durant l'été.

Cette animation territoriale et culturelle constitue un vecteur de communication important pour l'EPTB et la visibilité de ses missions.

#### Objet de la résidence artistique

La résidence a une double vocation. D'une part, elle offre un soutien à la création en proposant des moyens de production et un espace de travail. L'artiste accueilli réalise dans ce cadre un projet spécifique en lien avec les missions de Seine Grands Lacs (biodiversité, environnement, eau...). D'autre part, la résidence s'inscrit dans un territoire (un paysage et ses habitants) et participe à diversifier le champ artistique local.

La résidence concerne tant les arts visuels que vivants. Une attention particulière est portée pour les projets prévoyant une intervention auprès du tissu local (visites d'atelier, sensibilisation des publics à l'art, présentation du projet...)

#### Un appel à projets en constante progression.

En 2020, Seine Grands lacs a reçu 38 projets contre 56 en 2021. À cette augmentation s'ajoute celle du nombre de visiteurs passant ainsi d'une moyenne de 1 000 visiteurs en 2020 à 7 000 visiteurs en 2021. Ceci s'explique notamment par une plus longue durée d'exposition et des partenariats noués avec d'autres évènements (Fête de la grue, Festival international de la photo animalière et de nature de Montier-en-Der). Au bilan quantitatif s'ajoute un bilan qualitatif positif, puisque les projets reçus sur la deuxième édition étaient plus variés, avec des artistes d'univers différents notamment issus des arts vivants.

# Des projets différents mais toujours en lien avec le territoire et les enjeux climatiques, de biodiversité et de ressources en eau.

En 2020, **le collectif H30**, lauréat de la première édition, a proposé une œuvre pluridisciplinaire alliant la peinture, la vidéo et la sculpture. Le projet avait pour ambition de rendre visible l'invisible et de faire renaitre les villages disparus du lac du Der par la captation d'images subaquatiques entre réel (prise de vue de la faune et flore du lac) et irréel (insertion de sculptures dans l'eau, reconstitution de scènes de vie)

En 2021, Can B, artiste plasticienne engagée, a présenté un projet basé sur la valorisation des déchets et plus particulièrement ceux constitués par des cannettes. Son projet, était de réaliser une grue cendrée, oiseau emblématique du Der, en cannettes mais dont il ne restait que 32%. Les 68% manquants correspondant à la disparition de la population de vertébrés en Europe. Dans la deuxième partie de sa résidence, Can B a créé, toujours en cannettes, un œuf de 1 mètre 70 qui représentait un espoir de renaissance de la nature.

#### Une reconnaissance territoriale et une large couverture médiatique.

Depuis 2 ans maintenant, la résidence est connue et reconnue par de nombreux acteurs locaux qui, au fil des éditions, sont devenus partenaires. À titre d'exemple, l'office du tourisme du Der assure la promotion de cette résidence auprès de ses visiteurs ou bien encore le Département de la Marne qui participe financièrement. Cette résidence participe fortement à l'animation territoriale. En effet, les résidents dans le cadre de leur projet proposent aux habitants et touristes de la région des ateliers de médiation culturelle. Ainsi en 2021, dans le cadre de sa résidence, l'artiste CAN B à travailler avec 2 instituts médico éducatif (IME) et un groupe scolaire afin de faire participer activement les enfants à la réalisation de son œuvre.

En plus d'une couverture médiatique locale avec la parution d'articles et la diffusion de reportages, les deux résidences ont participé à faire connaître Seine Grands Lacs et ses missions au-delà du périmètre des lacs-réservoirs. Ainsi, le collectif H3O, lauréat de la première édition a exposé son travail au DOC à Paris, lieu de production et de diffusion artistique, sociale et culturelle reconnu. Quant au projet de CAN B, il a fait l'objet d'une exposition au Congrès mondial de la nature qui s'est déroulé en septembre 2021 à Marseille.

#### Les modalités de l'appel à projets.

Appel à candidatures

L'appel à candidatures se fait au mois de février avec une date limite de dépôt des dossiers en avril de chaque année.

Après réception des dossiers, ceux-ci sont transmis aux membres du jury pour instruction. Le jury se compose de représentants de Seine Grands Lacs, du Département de la Marne et de l'office du tourisme. La composition du jury n'est pas figée et peut évoluer en fonction des partenaires et sollicitations.

Examen des candidatures

L'examen des candidatures porte sur plusieurs critères :

- La relation du projet artistique proposé avec les missions de Seine Grands Lacs et/ou l'histoire du lieu de résidence
- Les actions culturelles proposées par l'artiste à destination du la population

#### Soutien de Seine Grands Lacs

Dans le cadre de cette résidence, Seine Grands lacs propose une bourse d'un montant global de 10 000€ (toutes charges comprises) pour toute la durée de la résidence (6 à 8 semaines). Ce montant comprend la rémunération de l'artiste ou des artistes et tous les frais afférents à la résidence (déplacements, hébergement, repas, frais de préparation, de production et de restitution de la résidence, ainsi que les frais associés).

Les frais à la charge de l'artiste résident sont les suivants :

- Les frais de déplacements et personnels liés à la vie courante pendant la résidence artistique.
- Les frais liés à des achats d'investissement : outils et matériels autres que ceux mis à sa disposition

L'église de Champaubert est mise à disposition des artistes pour le stockage de leur matériel et la création artistique. Seine Grands Lacs prend en charge la conception, la réalisation et la diffusion des supports de communication.

En plus de susciter l'intérêt des visiteurs sur la démarche artistique des artistes, les deux résidences ont permis une meilleure connaissance des missions de Seine Grands Lacs. On a pu également constater une augmentation des interactions sur les réseaux sociaux de Seine Grands Lacs.

Compte tenu de ce qui vient d'être exposé, Seine Grands Lacs souhaite reconduire l'appel à projets de résidence artistique à tous les types d'arts et d'animations de sensibilisation sur la thématique de la biodiversité et de l'eau pour un montant total de 10 000 euros en 2022.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

#### DÉLIBÉRATION

Le Comité syndical,

VU l'exposé des motifs présenté ci-dessus ;

**CONSIDÉRANT** l'intérêt pour Seine Grands Lacs de développer une animation territoriale culturelle et artistique autour de ses missions,

**CONSIDÉRANT** le succès croissant en termes de nombre de candidatures et de visiteurs ainsi que de retombées médiatiques, de la résidence d'artiste proposée à l'église de Champaubert ;

Après en avoir délibéré,

#### À l'unanimité,

<u>Article 1</u>: **RECONDUIT** l'appel à projets « Résidence artistique à l'église de Champaubert » pour l'année 2022.

<u>Article 2</u>: PRÉCISE que la dépense correspondante d'un montant de 10 000 € sera imputée sur le Budget du Syndicat mixte.

<u>Article 3</u>: AUTORISE M. le Président ou son représentant à signer la convention de résidence.

Le Président,

Patrick OLLIER
Ancien Ministre
Maire de Rueil-Malmaison
Président de la Métropole du Grand Paris